COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Récépissé de dépôt d'une demande De certificat d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme.
Le délai d'instruction de votre dossier est de UN mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information et de DEUX mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel. Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un certificat d'urbanisme tacite.

Attention : ce certificat d'urbanisme tacite ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

Demande de certificat d'urbanisme N° CU 017 241 25 00042

Adresse du terrain «13 Rue de vassiac 17270 MONTGUYON»

Déposée à la Mairie de MONTGUYON, le 31 mars 2025

Cachet de la mairie :